CŒUR DE CHARTREUSE
COMMUNAUTE DE COMMUNES

REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire- ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

OBJET :

SUBVENTION A L'INVESTISSEMENT DANS LE CADRE DU DISPOSITIF LEADER-SARL SICA DU GRANIER

L'an deux mille dix-sept, le douze octobre à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 5 octobre 2017

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36
Présents : 30
Votants : 33

Résultat du vote :

Pour : 33
Contre : 0
Abstention : 0

Présents les délégués avec voix délibérative :

Roger CHARVET (Corbel) ; Christel COLLOMB, Denis SEJOURNE, Pierre BAFFERT (Entre-deux-Guiers); Jean-Paul CLARET, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET, Elisabeth SAUVAGEON, Philippe QUINTIN (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-Christophe la Grotte) ; Nicole VERARD, Gérard DAL'LIN (Saint-Christophe sur Guiers); François LE GOUIC (Saint Jean de Couz) ; Martine MACHON, Patrick FALCON (Saint- Joseph de Rivière) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint Pierre de Chartreuse) ; Jean-Louis MONIN, Jean Claude SARTER, Bertrand PICHON-MARTIN, Cédric MOREL, Céline BOURSIER, Christiane MOLLARET, Christian ALLEGRET (Saint-Laurent du Pont) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Jacques RICHEL (Saint-Pierre de Genebroz) ; Louis BOCCHINO (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Robert DUISIT (Saint-Thibaud de Couz)

Pouvoirs :

Nathalie HENNER à Céline BOURSIER, Denis BLANQUET à Robert DUISIT, Gérard ARBOR à Patrick FALCON

CONSIDERANT que le conseil communautaire réuni le 3 décembre 2015 a délibéré en faveur du principe de l'octroi d'aides directes aux entreprises (TPE) en complémentarité des aides LEADER - Parc de Chartreuse.

CONSIDERANT le dossier déposé par la SARL SICA du Granier, équipement d'une cellule arrière frigorifique pour faire les marchés pour la revente de produits laitiers et produits locaux – Le Pellet à Entremont-le-Vieux - pour un montant d'investissement de 32 009€ HT.

CONSIDERANT le taux de subvention de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse qui est de 4% du montant des travaux plafonné à 75 000€HT, soit une subvention de 1 280,36€,
Il est rappelée que cette subvention relève du régime cadre exempté SA.40453 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2020.

CONSIDERANT que l'attribution de la subvention de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse est conditionnée par la validation du Comité de programmation du GAL Chartreuse,

Après avoir entendu l'exposé du Vice-président, le conseil communautaire, à l'**UNANIMITE**.

- **ACCEPTE** l'attribution d'une subvention de 1 280,36€, qui sera proratisée au vu des dépenses réellement réalisées et acquittées.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Le Président,
- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture
Le 13 octobre 2017,

PREFECTURE DE L'ISERE
20 OCT. 2017
SECTION COURRIER

Le Président,

Denis SEJOURNE.